

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MORISEL**

Séance 28 mars 2022

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 10

Date de la convocation : 22/03/2022

Date d'affichage : 04/04/2022

N° Délibération : 04-03-2022

Présents: Mme Ophélie COUZEREAU ; MM. Frédéric BÉRULLIER, Christian BOULOGNE, Jérémy DEVOS, Olivier DUMONT, Francis JULLIEN, Marine PEGORARO, Hervé PROYART, Vincent RETOURNÉ, Michel VAN DE VELDE.

Absents excusés : Mme Chrystèle CATEL représentée par M. Vincent RETOURNÉ,
Mme Claire DACHICOURT représentée par M. Michel VAN DE VELDE,
M. Gabriel LEFEVRE représenté par M. Michel VAN DE VELDE,
M. Benoît PROYART non représenté.

Absente non excusée : Mme Barbara TOMPOUSKY.

Sous la présidence de M. Michel VAN DE VELDE, Maire.

Secrétaire de séance : M. Vincent RETOURNÉ.

DEL N°04-03-2022 : Vote taux des 3 taxes

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur le taux des trois taxes et le produit qui en résulte.

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux de 2021 ci-dessous :

	Taux	Produits attendus
Taxe Foncière Bâti	29,03 %	84 303 €
Taxe Foncière Non Bâti	17,46 %	6 705 €
CFE	13,54 %	3 696 €

Soit un total de : 94 704 €

L'Assemblée après avoir délibéré sur le taux d'imposition applicable à chacune des taxes directes locales, **décide de ne pas augmenter ces taux** et vote à l'unanimité les taux suivants pour l'année 2022 :

- Taux de TAXE SUR LE FONCIER BATI 29,03 %
- Taux de TAXE SUR LE FONCIER NON BATI 17,46 %
- Taux de COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES 13,54 %



LE MAIRE
MICHEL VAN DE VELDE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait conforme, Morisel, le 31 mars 2022.

- Transmis au représentant de l'État et publié le : 04 avril 2022